

# L'EAU DE PLUIE, UNE RESSOURCE NATURELLEMENT À NOTRE DISPOSITION

## COMMENT DIMENSIONNER UN SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE ?

L'eau de pluie est collectée et stockée dans une cuve.

Le site internet de l'Office de l'eau Réunion [www.eaureunion.fr/recuperation-deau-de-pluie](http://www.eaureunion.fr/recuperation-deau-de-pluie) propose un outil de dimensionnement optimal de la cuve, en fonction de la pluviométrie du lieu d'habitation, de la surface de l'impluvium, usuellement la toiture, et des usages prévus.



### • Les utilisations de l'eau de pluie :

- 15 litres d'eau par mètre carré sont mobilisés pour arroser le jardin ;
- Pour laver la voiture, 200 litres d'eau sont utilisés au tuyau d'eau, ou 50 litres avec un seau et une éponge ;
- La chasse d'eau de toilettes consomme 10 litres d'eau ; Le geste économe, en étant équipé d'une double commande utilise 5 litres d'eau.



# S'ÉQUIPER POUR RÉCUPÉRER ET STOCKER DE L'EAU DE PLUIE

La récupération d'eau de pluie se réalise par différents dispositifs à adapter selon la spécificité de son habitat, en fonction de la pente du terrain et de l'agencement de la toiture.



- 1 Une crapaudine, dispositif installé en amont de chaque descente de gouttière destiné à empêcher la pénétration d'objets et l'obstruction de la descente
- 2 Un système de dérivation sur descente de gouttière ou regard de dérivation, équipé d'un dispositif de filtration des eaux de pluie par dégrillage, intégré ou non à la cuve
- 3 Un dispositif de stockage constitué d'une ou plusieurs cuves reliées entre elles. Ce dispositif, enterré ou non, doit être étanche, résistant à des variations de remplissage, non translucide, fermé par un couvercle solide et sécurisé, comportant un dispositif d'aération muni d'une grille antimoustique, équipé d'une arrivée d'eau noyée et d'un système de trop-plein de préférence muni d'un clapet anti-retour, vidangeable, nettoyable intégralement par un accès manuel en tout point de paroi

- 4 Des conduites de liaison pour relier le système de dérivation au dispositif de stockage. Relier également le trop-plein au réseau d'eau pluviale ou à un système d'infiltration. Il faut aussi des conduites pour acheminer l'eau de pluie vers le module de gestion qui va la redistribuer dans la maison
- 5 Un robinet de soutirage verrouillable selon un dispositif d'ouverture spécifique
- 6 Une plaque de signalisation apparente et scellée installée au-dessus du robinet de soutirage portant de manière visible la mention « eau non potable » et un pictogramme caractéristique d'une eau impropre à la consommation

- 7 Le trop-plein d'eau de pluie doit être raccordé au réseau d'eau pluviale existant. Dans le cas où ce réseau n'existe pas, il faut privilégier la mise en place d'un système d'infiltration. Si le type de sol ne s'y prête pas et en dernier recours, le raccordement au réseau d'eaux usées est possible sous réserve de l'autorisation de la Mairie. Dans ce cas, la mise en place d'un clapet anti-retour au niveau du trop-plein est obligatoire.

En cas d'usage des eaux de pluie à l'intérieur des habitations, il est nécessaire de prévoir :

- une pompe, immergée ou de surface, ou un surpresseur, d'une puissance inférieure à 1 kilowatt,
- un réservoir d'appoint doté d'une disconnection de type AA ou AB au sens de la norme NF EN 1717,
- un marquage «eau non potable» des canalisations de distribution (entrées et sorties des vannes, passages de cloisons)
- des compteurs pour le réseaux d'eau de pluie.





## POURQUOI UTILISER L'EAU DE PLUIE ?

- L'eau de pluie est appropriée pour l'arrosage du jardin, le lavage des voitures et du sol ainsi que l'évacuation des toilettes
- L'utilisation d'eau de pluie permet d'économiser l'eau potable, donc de préserver les ressources en eau des rivières et des nappes phréatiques, d'éviter le gaspillage d'énergie et de matières de potabilisation.
- L'eau de pluie récupérée ne ruisselle pas, l'érosion des sols et l'inondation sont donc limitées
- L'eau de pluie est gratuite et elle est livrée à domicile. La facture d'eau est diminuée.



[www.eaureunion.fr](http://www.eaureunion.fr)

